

Travailler en équipe au sein d'une institution : pour le pire et pour le meilleur

9

Lors de cette journée, nous réfléchirons aux pièges qui peuvent paralyser les intervenant-e-s, tant sur le plan de la dynamique institutionnelle et relationnelle que de la clinique. Nous proposons quelques balises pour travailler, ensemble en équipe.

Afin de collaborer pour un meilleur accompagnement des bénéficiaires et de leur famille, nous prendrons en compte à la fois les dispositifs collectifs et la posture individuelle, et inviterons à une position réflexive pour mieux « habiter » son rôle professionnel.

Nous nous pencherons aussi sur les enjeux rencontrés dans la pratique pour tenter de les identifier, de les penser et pour proposer d'éventuelles pistes.

Muriel MEYNCKENS-FOUREZ

Psychiatre (option pédopsychiatre), psychothérapeute familiale systémique et formatrice. Elle a travaillé durant 31 ans en hôpital pédopsychiatrique et durant 8 ans dans un Service de Santé Mentale. Au Centre Chapelle-aux-Champs – UCLouvain (Belgique), après avoir dirigé le CEFORES (Centre de Formation et de Recherche en Systémique) à la suite d'Edith Tilmans et le CFSI (Centre de Formation et de Supervision en Institution) qu'elle a créé en 1985, elle reste actuellement formatrice associée au CEFORES et formatrice/superviseuse d'équipes au CFSI.

Elle est auteure d'articles et co-auteure de plusieurs ouvrages dont :

- « Eduquer et soigner en équipe – Manuel de pratiques institutionnelles », De Bæck-carrefour des psychothérapies
- « Supervision en institution et analyse de pratiques – Eloge du conflit et du plaisir », De Bæck-carrefour des psychothérapies
- « Qu'est-ce qui fait autorité dans les institutions médico-sociales ? Autorités, pouvoirs, décisions, responsabilité », éd. Erès-Les dossier d'Empan
- « Dans le dédale des thérapies familiales – manuel systémique », éd. Erès-Relations
- « Les ressources de la fratrie », éd. Erès-Relations.

Le séminaire aura lieu au Cerfasy, Neuchâtel

Lundi 13 février 2023

9h-17h

Prix : 210 CHF

(En cas de désistement se référer au point 1 de la page 33)